

Mandat de la Direction exécutive ¹

Novembre 2016

RÔLE

1. Introduction

- i. Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive est le directeur général ou la directrice générale du Fonds mondial. Cette personne est responsable de l'administration et de la gestion globale des fonctions administratives et opérationnelles du Fonds mondial. Sous la supervision du Conseil d'administration du Fonds mondial, le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive définit la vision stratégique de l'organisation. Il ou elle assume la responsabilité de sa mise en œuvre et des résultats obtenus.
- ii. Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive entretient des relations étroites avec diverses parties prenantes qui contribuent grandement à la mission et aux activités du Fonds mondial.
- iii. Il appartient au Directeur exécutif ou à la Directrice exécutive de donner le ton des interactions internes et externes du Secrétariat du Fonds mondial en véhiculant des normes éthiques élevées et en incarnant des valeurs d'intégrité et d'équité. Il ou elle doit agir dans les meilleurs intérêts du Fonds mondial en toutes circonstances et doit veiller à ce que cette culture prédomine chez tous les employés et sous-traitants de l'organisation.

2. Devoirs et responsabilités

- i. Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive rend directement compte au Conseil d'administration du Fonds mondial. En tant que chef ou cheffe du Secrétariat, le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive travaille en étroite collaboration avec la direction du Conseil d'administration du Fonds mondial, ses Comités permanents, le ou la responsable des questions d'éthique, le Bureau de l'Inspecteur général et les membres du Comité exécutif de direction.
- ii. Compte tenu de l'importance d'assurer une continuité dans l'administration de l'organisation, le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive doit veiller à nommer un Directeur exécutif adjoint ou une Directrice exécutive adjointe pour faire en sorte que ses responsabilités de gestion soient assumées efficacement sans interruption tout au long de l'année, en particulier pendant ses déplacements liés à l'exercice de ses fonctions.
- iii. Les principales responsabilités du Directeur exécutif ou de la Directrice exécutive sont présentées ci-après.

¹ Tel que modifié par le Conseil d'administration au travers de la décision GF/B36/DP07, le 17 novembre 2016. Précédemment adopté au travers du document GF/B26/EDP08.

3. Gestion des finances, des personnes et des systèmes

Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive :

i. Gestion des opérations

1. Veille à ce que la structure organisationnelle, les politiques opérationnelles et les autres processus de fonctionnement du Fonds mondial soient fiables et permettent d'atteindre efficacement les objectifs stratégiques définis par le Conseil d'administration (Stratégie du Fonds mondial pour la période 2017-2022) ;
2. Exerce son autorité s'agissant des questions liées au personnel et aux ressources humaines, et renforce la gestion des résultats en suivant les indicateurs clés de résultat au sein de l'organisation ;
3. Instaure un environnement de travail positif qui facilite la collaboration et le partage d'informations et permet d'attirer, de conserver et de motiver différents talents ;
4. Dirige les comités de direction internes du Secrétariat afin de garantir la cohérence de l'administration et de la mise en œuvre en interne ;
5. Gère efficacement les questions opérationnelles et financières pour mener à bien le mandat du Fonds mondial, en sollicitant notamment l'autorisation du Conseil d'administration, si nécessaire, pour faire face de manière proactive et efficace aux risques qui surviennent.

ii. Gestion des finances

1. Soumet les budgets annuels à l'approbation du Conseil d'administration en lien avec le plan de travail de l'organisation et présente, plus régulièrement tout au long de l'exercice, des prévisions pluriannuelles relatives aux ressources pour garantir la gestion transparente de ces dernières ;
2. Travaille en étroite collaboration avec la Direction financière pour garantir la transparence et l'efficacité des fonctions financières et administratives globales du Fonds mondial et de ses ressources ;
3. Supervise la gestion et la mise en œuvre de l'ensemble des contrats de l'organisation, en suivant des pratiques et des systèmes d'achat institutionnels qui offrent un bon rapport coût/efficacité et sont axés sur la mission principale du Fonds mondial.

iii. Représentation officielle

1. Représente le Fonds mondial auprès de toute autorité compétente (en particulier les autorités fédérales ou cantonales de Suisse), à la demande de la Présidence ou de la Vice-présidence du Conseil d'administration.

4. Direction stratégique et exécution

Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive :

- i. Assure, dirige et suit la mise en œuvre de la Stratégie du Fonds mondial pour la période 2017-2022 et veille à la mise en place effective de nouveaux modèles et instruments opérationnels en vue d'atteindre les objectifs stratégiques ;
- ii. Représente le Secrétariat du Fonds mondial au plus haut niveau en veillant à ce que le rôle joué par ce dernier dans l'architecture de la santé publique mondiale soit bien compris, grâce à des contacts directs avec les décideurs et à l'élaboration d'une stratégie médiatique efficace ;
- iii. En étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général et le Comité des finances et de la vérification du Conseil d'administration, s'assure de la mise en place de contrôles fiduciaires rigoureux pour suivre l'utilisation des ressources du Fonds mondial ;
- iv. Gère efficacement les risques relatifs au portefeuille et aux opérations du Secrétariat, en élaborant notamment des systèmes de gestion et de communication rigoureux pour garantir, en temps opportun, l'application et le strict respect des décisions du Conseil d'administration et des autres politiques du Fonds mondial ;
- v. Assure un processus rigoureux de suivi et d'évaluation des programmes et des résultats du Fonds mondial, et veille à la réalisation d'une analyse précise et à l'établissement de rapports réguliers concernant l'impact et les résultats du portefeuille de subventions du Fonds mondial.

5. Mobilisation des partenaires et des ressources et collaboration avec le Conseil d'administration

Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive est responsable de la formation et du maintien d'alliances efficaces visant à lutter de manière coordonnée contre les trois maladies, à l'échelle nationale et internationale. Pour ce faire, le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive doit être en mesure de s'adapter à l'ensemble des partenaires publics et privés et d'interagir efficacement avec ces derniers, qui sont des parties prenantes clés pour la mise en place pérenne de ripostes appropriées au niveau national.

- i. Mobilisation des partenaires

Pour préserver et renforcer en permanence l'efficacité, la réputation et la visibilité du Fonds mondial, le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'administration et ses comités dans les objectifs suivants :

1. Former et maintenir des alliances efficaces et une bonne collaboration opérationnelle avec les partenaires publics et privés, tels que les gouvernements des pays maîtres d'œuvre, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les acteurs de la société civile et les communautés touchées par les trois maladies ;
2. Représenter le Fonds mondial et ses activités auprès des parties prenantes externes, afin d'établir des partenariats efficaces avec des entités publiques et privées visant à soutenir le travail du Fonds ;

3. Renforcer l'accès des pays maîtres d'œuvre et des populations touchées à des produits et services innovants et rentables, qui améliorent la disponibilité de services pérennes et de qualité, adaptés au contexte épidémiologique spécifique propre à la mise en œuvre ;
4. Interagir avec les gouvernements au plus haut niveau politique pour préconiser l'affectation de ressources nationales en quantité suffisante aux populations à risque ;
5. Communiquer efficacement avec toutes les parties prenantes.

ii. Mobilisation pérenne des ressources

Pour soutenir le Conseil d'administration dans sa fonction essentielle – la mobilisation des donateurs des secteurs public et privé – et appuyer ainsi la mission du Fonds mondial, le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive :

1. Formule des recommandations stratégiques concernant la mobilisation des ressources et la mise en place du mécanisme de reconstitution des ressources du Fonds mondial ;
2. Supervise et favorise la diversification des sources de financement du Fonds, en élargissant la base de donateurs et en encourageant les pays maîtres d'œuvre à investir davantage dans les programmes ;
3. Veille à ce que les donateurs publics et privés aient une confiance absolue dans les activités et l'impact du Fonds mondial pour faire en sorte que le Fonds reçoive des financements prévisibles à long terme, ces derniers constituant un mécanisme de financement multilatéral privilégié pour les trois maladies ;
4. Collabore avec d'autres groupes régionaux de pays maîtres d'œuvre ou non, en expliquant l'objectif du Fonds mondial et en s'efforçant d'obtenir leur soutien.

iii. Collaboration avec le Conseil d'administration

Pour appuyer le Conseil d'administration dans la direction stratégique de l'organisation, le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive :

1. Rend compte au Conseil d'administration, lors de chacune de ses réunions, des questions opérationnelles, administratives et financières du Fonds mondial ;
2. Veille à ce que le Conseil d'administration soit informé en temps et en heure des problèmes stratégiques majeurs et des autres difficultés opérationnelles matérielles que rencontre le Secrétariat dans le cadre de ses activités ;
3. Représente la direction du Secrétariat lors des réunions du Conseil d'administration et s'assure de la préparation et de la distribution efficaces et en temps opportun de l'ensemble des documents, conformément aux politiques et procédures exigées par le Conseil d'administration ;
4. Participe (ou nomme un(e) délégué(e) participant en son nom) à toutes les séances non exécutives des réunions des Comités et assiste les Comités du Conseil

d'administration, leurs groupes consultatifs et techniques ainsi que les autres structures d'appui ;

5. Communique les décisions du Conseil d'administration au personnel du Fonds mondial et aux autres parties prenantes concernées ;
6. Aide la Présidence et la Vice-présidence du Conseil d'administration à faire évoluer et à renforcer la gouvernance globale du Fonds mondial.

PROFIL RECHERCHÉ

6. Connaissances et expérience

Les candidats et candidates au poste de Directeur exécutif/Directrice exécutive doivent justifier :

1. D'une expérience réussie en tant que cadre supérieur au sein d'organisations complexes, internationales et multiculturelles ;
2. D'une expérience réussie dans la création et le développement d'une culture organisationnelle solide et ambitieuse, conforme aux valeurs du Fonds mondial ;
3. D'une expérience réussie dans la formation d'équipes multiculturelles qui se soutiennent mutuellement ;
4. D'une expérience réussie dans l'administration d'organisations intervenant dans des contextes internationaux en constante évolution ;
5. D'une familiarisation avec différents modèles de partenariats, à la fois en matière de financement et de mise en œuvre de programmes ;
6. D'un intérêt pour les questions liées à la gestion des ressources humaines, à la diversité, à l'égalité des sexes et aux droits humains, aussi bien en interne qu'à l'extérieur ;
7. D'une aisance en anglais et d'une expérience de travail dans un environnement multilingue.

Il est souhaitable que les candidats et candidates disposent :

1. De références dans la création et le développement de partenariats fructueux avec des gouvernements, des acteurs de la société civile et le secteur privé ;
2. De connaissances approfondies et d'une solide expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : développement international, financement de la santé et du développement au niveau international, santé publique, lutte contre les trois maladies et/ou systèmes de santé ;
3. D'une expérience de travail réussie dans et/ou avec les pays maîtres d'œuvre ;
4. D'une maîtrise d'une ou de plusieurs autres langues.

7. Compétences

Les compétences fondamentales requises pour ce poste sont les suivantes :

i. Compétences en gestion des opérations

1. Compétences exceptionnelles en matière de gestion des personnes, des finances et des systèmes, et capacité éprouvée à motiver et à diriger une équipe de direction multidisciplinaire en vue d'atteindre les objectifs de l'organisation, selon un cadre de mise en œuvre tenant compte des risques ;
2. Compétences en matière de cohésion d'équipe et capacité à instaurer une culture qui attache de l'importance aux progrès mesurables, au soutien mutuel et au respect des processus de l'organisation ;
3. Volonté d'obtenir des résultats pérennes qui améliorent la santé des populations concernées ;
4. Souci du détail et connaissance des processus de financement de la santé et/ou du développement à l'échelle internationale au moyen de l'octroi de subventions et/ou de prêts, de la gestion des subventions/prêts ou de mécanismes de financement comparables, accompagnés d'une bonne aptitude à déléguer et à gérer une équipe de haut niveau ;
5. Capacité à prendre des décisions difficiles, si nécessaire, en ce qui concerne le développement de l'organisation, associée à une expérience d'engagement constructif avec le personnel concernant les processus de gestion des changements et leur valeur pour l'ensemble de l'organisation ;
6. Mise en œuvre d'une approche facilitant l'exécution efficace des activités avec et à travers les organisations partenaires.

ii. Capacité stratégique

1. Bon esprit d'analyse et capacité à comprendre la nature et la direction de la stratégie du Fonds mondial et à contribuer à son élaboration au fil du temps ;
2. Capacité à travailler en collaboration avec un Conseil d'administration vaste et complexe sur l'élaboration et l'articulation de sa vision et sur sa traduction en résultats concrets, garantissant un impact à long terme ;
3. Compréhension des difficultés rencontrées par les partenaires dans les pays maîtres d'œuvre et des possibilités qui permettent de surmonter les obstacles entravant la mise en œuvre des programmes nationaux ;
4. Volonté claire d'atteindre les objectifs de l'organisation tout en faisant face à de nombreux risques et demandes contradictoires, et capacité à hiérarchiser efficacement les priorités afin d'obtenir des résultats.

iii. Compétences en matière de plaidoyer et de représentation

1. Excellente aptitude à s'exprimer en public et solide capacité d'influence ;

2. Présence, sérieux, humilité et empathie à l'égard de partenaires issus de tous horizons ;
3. Excellente capacité de mobilisation et d'exécution aux plus hauts niveaux politiques ;
4. Bonne compréhension des activités de mobilisation des ressources et capacité à gérer ces activités de manière stratégique.

iv. Qualités personnelles

1. Solides compétences interpersonnelles ;
2. Exemple en matière de normes éthiques et modèle d'intégrité ;
3. Bonne connaissance d'une grande variété de cultures, facilité à s'adapter à des cultures et à des groupes variés ;
4. Force de caractère et vivacité d'esprit ;
5. Grande faculté de discernement, humilité et intérêt pour le développement personnel et l'apprentissage continu ;
6. Capacité à travailler avec un conseil d'administration composé de diverses parties prenantes et à s'imposer comme un partenaire fiable, en éclairant ses décisions et en tirant le meilleur parti de cette expérience collective pour le Fonds mondial.

v. Lieu

1. Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive sera basé(e) au Secrétariat du Fonds mondial, à Genève. Ses fonctions exigent de nombreux déplacements.
2. La langue de travail du Fonds est l'anglais. Beaucoup d'autres langues sont également utilisées.

vi. Durée du mandat et exigences de résultats

1. L'approche fondée sur les résultats adoptée par le Fonds dans ses programmes s'applique également à sa direction. Le Directeur exécutif ou la Directrice exécutive est initialement nommé(e) pour une période de quatre ans. Ce poste est soumis à des exigences de résultats strictes évaluées lors d'examens annuels en fonction d'un ensemble de critères définis d'un commun accord.